



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-072

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2024

# Sommaire

## **Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique**

R28-2024-06-03-00001 - Arrêté n° 2024-27 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel (4 pages)

Page 3

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

R28-2024-06-03-00005 - Arrêté n°081/2024 en date du 03 juin 2024 Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle blanc vanneau- (Aequipecten opercularis) en Manche (Zones CIEM VIIId et VIIe)?? (2 pages)

Page 8

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Pôle Politiques publiques**

R28-2024-05-22-00004 - Arrêté n° SGAR/24-68 portant composition du bureau et du comité plénier du CREFOP (8 pages)

Page 11

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

R28-2024-06-03-00001

Arrêté n° 2024-27 portant subdélégation de  
signature en matière de gestion du personnel



**Arrêté n° 2024-27 portant subdélégation de signature  
en matière de gestion du personnel**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- le code général de la fonction publique;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 29 mars 2024 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté n° 24-017 en date du 29 mars 2024 de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- l'organigramme du service.

## ARRETE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Stéphane SANCHEZ**, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Pascal GABET, M. Michael LANGLET, M. Arnaud LE COGUIC et M. Stéphane SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à **M. Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint, et **Mme Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences dans l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par **M. Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission.

### Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

- **Nelson GONCALVES**, chef du service des politiques et techniques
- **Hélène BUHOT**, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, chef du service d'ingénierie routière
- **Hélène LE MAITRE**, adjointe au chef du service d'ingénierie routière
- **Ophélie MOTTIER**, cheffe du district de Rouen
- **Benoît HAUCHECORNE**, chef du district Manche-Calvados
- **Pierre AUDU**, chef du district Normandie Centre

### Article 5 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

Direction / Communication :

- **Serge GAILLARD**, chef du service communication

Secrétariat Général :

- **Luc PENARD**, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
- **Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines
- **Flora BERTIAUX**, cheffe du pôle juridique par intérim
- **Pascal STEVENOT**, chef du pôle sécurité prévention

Service des politiques et techniques :

- **Franck MALBET**, chef du pôle domanialité et sécurité routière
- **Sarah DEVIMEUX**, cheffe du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art
- **Christiane JODET**, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés
- **Pierre VEDEL**, chef du pôle patrimoine chaussées et immobilier
- **Sylvain FRABOULET**, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels
- **Marion SCABELLO**, cheffe du pôle qualité, données et dépendances durables

Service d'ingénierie routière :

- **Sophie LE FORT**, cheffe du pôle administratif
- **Hélène LE MAITRE**, cheffe du pôle suivi de chantier
- **Patrice MICHEL**, chef du pôle ouvrages d'art
- **Sébastien COLOMBO**, chef du pôle tracé, environnement, équipements
- **Faouzi BEN SETHOUM**, chef du pôle terrassements, assainissement, chaussées

District de Rouen :

- **Guillaume BIARD**, chef du CIGT de Rouen
- **Ludovic JOIN**, adjoint en charge de l'exploitation
- **Marianne COLNOT**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Frédéric HAREL**, chef du pôle maintenance
- **Laure THOMINE**, cheffe du pôle gestion de la route et dépendances
- **Jean-Philippe HUBERT**, chef du CEI de Bouttencourt
- **Thierry HORLAVILLE**, chef du CEI de Criquetot sur Longueville
- **Éric VICQUELIN**, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher
- **Natacha DUVAL**, cheffe du CEI de Gournay
- **Sébastien HARDY**, chef du CEI d'Isneauville
- **Jean-Claude DUCOROY**, chef du CEI de Maucomble
- **Christophe CORBET**, chef du CEI de Rouen

District Manche-Calvados :

- **Eric BOGAERT**, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, adjoint au chef de district, responsable de l'exploitation
- **Marc PUSTELNIK**, responsable de l'exploitation
- **Christophe TERTRE**, chef du CIGT de Caen
- **Céline DUJARDIN**, cheffe du pôle assistance et gestion des ressources humaines
- **Sandrine PROVOST**, cheffe du pôle financier
- **Patrice DURAND**, chef du pôle entretien en régie
- **Christian FLEURY**, chef du CEI de Bayeux
- **Franck THEREZE**, chef du CEI de Mondeville
- **Pascal GROUD**, chef du CEI de Villers-Bocage
- **Jérôme GALLAIS**, chef du CEI de Fleury
- **Patrick POUPINET**, chef du CEI de Poilley
- **Didier ROINEL**, chef du CEI de Saint-Lô
- **Renaud LEJOLIVET**, chef du CEI de Valognes

District Normandie Centre :

- **Véronique LE MENN**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Georges SENKEWITCH**, chef du pôle gestion de la route et dépendances (site d'Evreux)
- **Jérôme GUERIN**, chef du pôle gestion de la route et dépendances (site de Dreux)
  
- **Sébastien BOITTELLE**, chef du pôle exploitation Eure et Orne
- **Thierry TWAROG**, chef du CEI d'Evreux
- **Thierry EDELINE**, chef du CEI d'Alençon
- **Willy SERVAGER**, chef du CEI de Verneuil sur Avre
  
- **Yannick GONTHIER**, chef du pôle exploitation Eure-et-Loir, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire
- **Bertrand DEVEAUX**, chef du CEI de Dreux
- **Fabien ROUILLARD**, chef du CEI de Chartres
- **Sébastien SALLIO**, chef du CEI de Châteaudun
- **Yohan LOUVANCOURT**, chef du CEI de Vendôme

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

Dans le cas d'une signature subdélguée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par subdélégation,**

**(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)**

**Article 8 :**

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 03/06/2024

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

  
**Pascal GABET**

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2024-06-03-00005

Arrêté n°081/2024 en date du 03 juin 2024  
Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle  
blanc vanneau- (*Aequipecten opercularis*) en  
Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 03 juin 2024

**Service Réglementation et Contrôle des  
Activités Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

**ARRÊTÉ n° 081 / 2024**

**Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*Aequipecten opercularis*)  
en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**Vu** la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIId) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°67/2021 du 10 mai 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-60-VN du préfet de la Manche du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS – Directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du département de la Manche ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-08-21 du préfet du Calvados du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Calvados ;

**Vu** l'arrêté n°23-016 du préfet de la Seine-Maritime du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Seine-Maritime ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

Vu les arrêtés n°054/2024 du 28 mars 2024 et n° 072-2024 du 25 avril 2024, portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu l'arrêté n° 071-2024 du 25 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord ;

Considérant les résultats sanitaires des laboratoires LABEO et LDA 76 au 03 juin 2024, et l'absence de prélèvements sanitaires nécessaires dans la zone de pêche Sercq en Manche-Ouest et dans les zones 1, 2 et 3 en Manche-Est ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

À compter du 04 juin 2024 à 00h00, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Zones	Statut de la zone
Manche-Est	1	FERME
	2	FERME
	3	FERME
Manche-Ouest	Casquets	OUVERT
	Hanois	OUVERT
	Sercq	FERME

### Article 2 :

L'arrêté n° 080/2023 du 31 mai 2024 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) est abrogé.

### Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur des affaires maritimes  
**Elsa Paffoni**  
Chef du service de la réglementation  
et du contrôle des activités maritimes

#### Destinataires :

CNSP – CROSS Etel  
DDTM-DML 50, 14, 76  
DDPP 50, 76, 14, 22, 35  
DRAAF Normandie  
DGAL  
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord  
DR SGC Douanes (Rouen)

CRPMEM Normandie, Bretagne.  
OPN  
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne  
CELTARMOR  
GRANVILMER  
CRIÉES  
DIRM MEMN

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-05-22-00004

Arrêté n° SGAR/24-68 portant composition du  
bureau et du comité plénier du CREFOP



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle politiques publiques**

Rouen, le 22 mai 2024

**Arrêté N° SGAR/ 24 - 068  
portant composition du bureau et du comité plénier du Comité régional de l'emploi, de la  
formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 modifiée relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 modifié relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, et notamment son article 15 ;

VU le décret n° 2022-1472 du 24 novembre 2022 relatif aux comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles et portant diverses mesures en matière de formation professionnelle ;

Vu l'arrêté préfectoral 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Normandie ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)



Vu la délibération de la Région Normandie en date du 19 juillet 2021 portant désignation des élus régionaux dans les organismes extérieurs;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi portant création de l'opérateur France Travail,

Vu les désignations des organisations syndicales et patronales représentatives au plan national, interprofessionnel et multi professionnel, des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, au 5 mars 2024.

Vu l'arrêté du 7 septembre 2021 modifié par l'arrêté du 4 février 2022 portant composition du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation, et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS),

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du **bureau** du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Normandie, présidé conjointement par le Préfet de la région Normandie ou son représentant d'une part et le Président de la Région Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Quatre représentants de la Région désigné par la Région Normandie dont le Président de la Région Normandie ou son représentant et ses suppléants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marc MILLET	Rodolphe THOMAS
David MARGUERITTE	Bertrand DENIAUD
Hafidha OUADAH	Julie BARENTON-GUILLAS

2. Quatre représentants de l'État dont le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ou son représentant et ses suppléants :

- la Rectrice de la région académique ou son représentant et son suppléant ;
- la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant.

3. Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés au niveau national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CGT :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Alexandre LEBARBEY	Laurent BLANCHET Guillaume GRAVIER

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

- Pour la CFDT :

*Titulaire*  
Jean-Luc MICHEL

*Suppléants*  
Sandrine LELANDAIS  
Maria LEFEBVRE

- Pour la CFTC :

*Titulaire*  
Nejib KAROUI

*Suppléants*  
Philippe DELAUNAY

- Pour la CFE-CGC :

*Titulaire*  
Paul FARGUES

*Suppléants*  
Grégory MATIAS  
Catherine FERET

- Pour la CGT-FO :

*Titulaire*  
Eric ANQUETIL

*Suppléants*  
Isabelle CANU  
Dominique JAQUOT

4. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CPME :

*Titulaire*  
Guy LOUDIERE

*Suppléants*  
Jean-Marc BELOUET  
Philippe SCELIN

- Pour le MEDEF :

*Titulaire*  
Olivier VARTERESSIAN

*Suppléants*  
Séverine TOUCHARD  
Matthieu JACOTOT

- Pour l'U2P :

*Titulaire*  
Roseline LEMARCHAND

*Suppléants*  
Pascal DUFOUR  
Mikaël de CAMBOURG

## **Article 2**

La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Normandie présidé conjointement par le Préfet de la région Normandie ou son représentant d'une part et le Président de la Région Normandie ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Six représentants de la Région Normandie désignés par le conseil régional :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marc MILLET	Bertrand DENIAUD
Rodolphe THOMAS	Thierry LIGER
David MARGUERITTE	Cédric NOUVELOT
Hafidha OUADAH	Julie BARENTON-GUILLAS
Marie-Françoise KURDZIEL	Claire-Emmanuelle GAUER
Laëtitia MALHERBE	Martine SEGUELA

2. Six représentants de l'État :

- la Rectrice de la région académique ou son représentant et son suppléant ;
- la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant et son suppléant ;
- le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur régional de l'Agence régionale de santé (ARS) ou son représentant et son suppléant ;
- le Directeur interrégional de la Mer ou son représentant et son suppléant.

3. Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique :

- Jean-Pierre Girod, personnalité qualifiée « environnement » au CESER de Normandie,
- Nadine Tournaille, responsable de l'agence de développement durable au sein de l'Agence régionale de la biodiversité et du développement durable.

4. Représentants des organisations syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CGT :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
Alexandre LEBARBEY	Laurent BLANCHET Guillaume GRAVIER

- Pour la CFDT :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléantes</i>
Jean-Luc MICHEL	Sandrine LELANDAIS Maria LEFEBVRE

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

- Pour la CFTC :

*Titulaire*  
Nejib KAROUI

*Suppléant*  
Philippe DELAUNAY

- Pour la CFE-CGC :

*Titulaire*  
Paul FARGUES

*Suppléants*  
Grégory MATIAS  
Catherine FERET

- Pour la CGT-FO :

*Titulaire*  
Eric ANQUETIL

*Suppléants*  
Isabelle CANU  
Dominique JAQUOT

- Pour la FSU :

*Titulaire*  
Cyril MIRIANON

*Suppléant*  
Paul LEBOUIC

- Pour l'UNSA :

*Titulaire*  
Raouf ABIDI

*Suppléante*  
Coralie BENACCHIO

5. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la CPME :

*Titulaire*  
Guy LOUDIERE

*Suppléants*  
Jean-Marc BELOUET  
Philippe SCELIN

- Pour le MEDEF :

- *Titulaire*  
Olivier VARTERESSIAN

- *Suppléantes*  
Séverine TOUCHARD  
Muriel CAPITAINE

- Pour l'U2P

*Titulaire*  
Roseline LEMARCHAND

*Suppléants*  
Pascal DUFOUR  
Mikaël de CAMBOURG

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)



6. Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel, sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la FRSEA :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Philippe FAUCON	Pascaline BELLIER de FROMONT

- Pour l'UDES :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
François ÉDOUARD	Yves VERNON

- Pour la FESAC :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Frederica LEGEARD-LEMEE	-

7. Représentant des chambres consulaires sur proposition de leur organisation respective :

- Pour la Chambre régionale d'agriculture :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Laurence LUBRUN	Guy JACOB

- Pour la Chambre de commerce et d'industrie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Delphine WAHL	Richard PRADES

- Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Denis MESLIN	Bruno CHOIX Marie-Laure DELPORTE

8. Représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région :

- Pour France Travail :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Karine MEININGER	Bruno PERON

- Pour l'AGEFIPH :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Guy BIERNE	Elsa CRAMPON

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

- Pour l'Association Transitions Pro Normandie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Matthieu JACOTOT	-

- Pour Cheops :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Frédéric MARTIN	Antony GUYON

- Pour le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Olivier DESPLEBIN	Françoise BASTIE

- Pour l'association régionale des missions locales :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Frédéric ELOY	Émilie FORTIER

- Pour l'APEC :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Marc LESUEUR	Caroline ADAM

- Pour le CARIF-OREF :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Guillaume FOLLEA	Yann VOLLEAU

### **Article 3**

L'arrêté du 7 septembre 2021 modifié par l'arrêté SGAR N° 22-033 du 4 février 2022 portant composition du bureau et du comité plénier du CREFOP est abrogé.

### **Article 4**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.



Jean-Benoît ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 55 29  
Courriel : [sylvain.borde@normandie.gouv.fr](mailto:sylvain.borde@normandie.gouv.fr)

*Handwritten signature*